

Présentation littérale du Budget 2024 du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne

L'ensemble des actions et investissement proposé dans le Budget Primitif 2024 s'inscrit pleinement dans le plan de mandature 2020-2026 du SMICTOM.

Il est basé sur le Rapport d'Orientation budgétaire 2024 présenté le 25 Janvier 2024, qui lui-même s'appuyait sur l'Appels de fonds 2024 voté le 30 Novembre 2023.

L'inflation galopante, l'instabilité des marchés de revente des matériaux et les crises successives des dernières années impliquent de rester vigilant et prudent sur nos prévisions.

Les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes 2024, en fonctionnement et en investissement, sont donc basées sur les éléments suivants :

- Plan de mandature,
- Les incertitudes sur les matières recyclées,
- Les fortes évolutions des indices de révisions des prix des marchés publics, notamment en 2022 et 2023,
- L'accompagnement par un bureau d'études pour le renouvellement du marché de collectes, gestion des déchetteries et de tri-conditionnement des matériaux,
- La construction d'une zone à déchets verts sur la commune de PLANCHER-BAS,
- Les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une déchetterie sur la commune de Masevaux-Niederbruck,
- Les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une zone à déchets verts sur la commune de VESCEMONT.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles se rapportent :

- A la gestion courante du Syndicat et de ses ressources humaines (agents en place, action de prévention, gestion ancienne décharge et garantie financière, gestion courante des installations du SMICTOM, poursuite des actions à destination des communes, communication, lancement des études en prévision de la fin des marchés de collectes...)
- Aux contrats de prestations de services et de traitement des déchets (marché de collecte des OMR, du tri sélectif et de gestion des déchetteries, marché de tri des recyclables, traitement des OMR, encombrants et déchets verts, marché d'achat de sacs de tri et achat de bacs)
- Au fond de roulement nécessaire afin d'éviter les lignes de Trésorerie.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont basées sur :

- L'Appel de Fonds fait aux Communautés de Communes voté le 30 novembre 2023
- Les recettes en lien avec la vente de matériaux, les soutiens des éco-organismes

- La refacturation des prestations (location de bennes, serrure bacs RI, sacs prépayés, passage des artisans en déchèterie...).
- Le report de l'excédent de fonctionnement.

Concernant les dépenses d'investissement :

Au regard du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 et des investissements importants programmés sur l'année 2024 (construction de la déchetterie de Masevaux-Niederbruck, construction des deux zones à déchets verts), le conseiller aux décideur locaux de la Direction Générale des Finances publiques conseille un mixte « fonds propres » et « emprunt » pour financer sereinement ces différents travaux. Le montant d'emprunt envisagé est de 400 000€ sur une durée de 10 ans.

Concernant les recettes d'investissement :

Quant aux recettes d'investissement, elles sont composées du FCTVA (Fonds Compensation de la TVA), de l'amortissement des biens du SMICTOM et du report de l'excédent 2023.

Le Budget Primitif 2024 se présente donc comme suit :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 7 884 468.63 €

Recettes : 7 884 468.63 €

Section Investissement :

Dépenses : 2 640 189.00 €

Recettes : 2 640 189.00 €

Soit un BP 2024 équilibré au niveau Fonctionnement et au niveau Investissement.

Le budget primitif 2024 s'inscrit donc dans la continuité du travail effectué les dernières années.